

AUX REPRÉSENTANT(E)S D'ASSOCIATIONS LABELLISÉES « PRESCRI'MOUV »



Lauréat de l'appel à projets « Impact 2024 » (édition 2021)

Le Comité Régional Olympique et Sportif du Grand Est, s'est vu attribué un financement en vue d'apporter une aide complémentaire à la prise de licences sportives à destination des bénéficiaires du dispositif « Prescri'Mouv ».

« Prescri'Mouv 2024 »

est le nom choisi pour ce projet d'envergure régionale qui souhaite renforcer et conforter la place du mouvement sportif dans le milieu Sport Santé mais également d'accompagner et d'encourager les patients atteints d'une ALD/ en situation d'obésité à la pratique d'une activité physique et sportive.



50 € pour les bénéficiaires du dispositif "Prescri'Mouv"

À ce titre, nous avons le plaisir de vous informer qu'une aide financière de 50€ est mobilisable pour la prise d'une licence sportive pour tous les bénéficiaires du dispositif Prescri'Mouv souhaitant débuter ou poursuivre leurs activités physiques et sportives dans une association labellisée « Prescri'Mouv ».

Protocole d'une demande de remboursement

Pour bénéficier de cette aide à la licence, les associations sportives devront procéder à la demande de remboursement en faveur des licenciés éligibles via un formulaire en ligne.



Formulaire en ligne
Cliquez-ici !



← Ou flashez moi
pour accéder
au formulaire !

Procédure de validité des demandes :

- 1 Contrôle systématique des demandes par l'opérateur "Prescri'Mouv" compétent ;
- 2 Validation par l'opérateur ;
- 3 Règlement par le CROS Grand Est en faveur de l'association demandeuse sous un délai de 30 jours.

Conditions et prérogatives

Cette aide au financement des licences sportives est mobilisable par les associations labellisées Prescri'Mouv.



Être labellisées
"Prescri'Mouv"



Attention, aide réservée aux
bénéficiaires du dispositif " Prescri'Mouv"



Pour les bénéficiaires ayant déjà souscrits à une licence sportive, l'association s'engage à rembourser le licencié ou, si renouvellement de la licence, lui faire bénéficier de 50€ de déduction pour la nouvelle saison sportive.

Financement disponible dans la limite des fonds alloués par le projet Impact 2024 pour l'année 2022.